



COMMUNE DE
St-Légier-La Chiésaz
CONSEIL COMMUNAL

St-Légier, le 28 novembre 2013

Préavis N° 19/2013 concernant le projet de création d'un trottoir le long du chemin de Pangires, remplacement des conduites d'eau potable, amélioration de l'éclairage public et inscription d'une servitude publique de passage à pied au registre foncier.

EXTRAIT

Du procès-verbal de la séance du Conseil communal de St-Légier - La Chiésaz du 25 novembre 2013 présidée par Madame Anne Morier, Présidente.

Le Conseil communal de St-Légier-La Chiésaz,

vu le préavis N°19/2013,

ouï les rapports des commissions chargées de son étude,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

a accepté à la majorité des voix moins 1 avis contraire et 5 abstentions, les conclusions du préavis municipal, à savoir :

- Autoriser la Municipalité à exécuter les travaux décrits dans le présent préavis et à signer tous les documents nécessaires ;
- Prendre acte du retrait des deux oppositions ;
- Autoriser la Municipalité à inscrire la servitude publique de passage à pied au registre foncier ;
- Octroyer à cet effet à la Municipalité un crédit de CHF 599'000.- ;
- Autoriser la Municipalité à financer cet investissement en recourant à l'emprunt si nécessaire ;
- Encaisser les éventuelles subventions ;
- Amortir ces investissements selon le point 7 de ce préavis, rubrique « amortissement ».

Ainsi délibéré et voté en séance du Conseil communal du 25 novembre 2013.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La Présidente

A. Morier

Anne Morier



La secrétaire

C. Colagioia

Chantal Colagioia